

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL DE



SÂLES

ROMANENS

RUEYRES-TREYFAYES

& MAULES

Les quatre font

La Une



SOMMAIRE

Photo : nouveau trottoir à Romanens	La Une
Sommaire et numéros utiles	p. 2
Informations du Conseil communal	p. 3
Ordre du jour de l'assemblée communale du 10 décembre 2019	p. 4
Nouveaux citoyens en 2019	p. 4
Budget communal 2020	p. 5
Informations sur le budget communal et les investissements 2020	p. 6 - 7
Conseil des parents du cercle scolaire Sâles-Vaulruz	p. 8
Résumé de l'assemblée communale du 14 mai 2019	p. 8
Statuts de l'EMS de la Sionge	p. 9
Règlement sur le droit de cité communal	p. 10
Règlement sur la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires	p. 11
Informations communales	p. 12
Informations de l'AES et du CSPi La Sionge	p. 13
Agenda de l'Intersociété	p. 14
Documents de l'état civil et plateforme FRIAC	p. 15
Page ouverte à... la Jeunesse de Sâles	p. 16

ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de la Rosaire 31
1625 Sâles

☎ 026 917 83 50
Fax 026 917 84 77
commune@sales.ch
www.sales.ch

Du lundi au vendredi
08h00 - 11h30
13h00 - 16h00
Fermée le mercredi après-midi

DEFIBRILLATEUR EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence, un défibrillateur est disponible au Foyer St-Joseph

NUMÉROS UTILES

Coupures d'eau
Service de piquets 24h/24
☎ 079 436 72 02

Hydrantes et fuites d'eau
Monsieur Yves Zbinden
☎ 079 752 93 82

POPULATION AU 1ER NOVEMBRE 2019

Nombre d'habitants	1'445
Maules	349
Romanens	301
Rueyres-Treyfayes	157
Sâles	638
Naissances en 2019	25

INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Sous la forme de brèves, dont certaines sont développées dans les pages suivantes, le Conseil communal vous informe de ce qu'il se passe dans la commune :

Ecoles

Au 1^{er} août de cette année, la réunification du cercle scolaire Sâles-Vaulruz s'est mise en place, conformément à la nouvelle loi scolaire et aux règlements scolaires approuvés par les assemblées communales. Les enseignants et les élèves ont vite pris leurs marques et semblent satisfaits des moyens mis à leur disposition.

Dans le même temps, les transports scolaires ont également été mis en service, selon le mode de bus dédiés (pas les bus de ligne, mais des transports spécifiques aux écoles) comme souhaité par quelques parents d'élèves, afin de favoriser la sécurité. Il faut bien constater que desservir en même temps 3 établissements scolaires (Maules, Sâles et Vaulruz) aux horaires identiques par des élèves partant de 5 villages différents est une équation très difficile à résoudre. Surtout qu'il faut encore tenir compte des temps d'attente à limiter au maximum lors des 4 voyages journaliers et des transports à la piscine et aux salles de sport.

Nous sommes conscients que, malgré tous nos efforts, le système n'est pas encore parfaitement au point. Les deux Conseils communaux se sont remis au travail et nous sommes en train d'essayer d'améliorer le système avec l'appui du canton (DICS) dans nos démarches.

Foyer St-Joseph – La Sionge

Nous arrivons dans la phase finale de la fusion des foyers St-Joseph de Sâles et St-Vincent de Vuadens. Comme présenté par les présidents des foyers à la page 9, nous soumettons à l'assemblée les statuts de la nouvelle entité fusionnée : L'EMS de La Sionge. Ceux-ci sont également soumis à l'approbation des législatifs communaux de Vaulruz et Vuadens.

Commission des seniors

La nouvelle commission seniors+ a été constituée et a déjà vaillamment débuté ses travaux. Elle est composée d'Isabelle Seydoux (Conseillère communale responsable de la santé et du social), Florence Huwiler-Beaud, Sylvie Gremaud, Line Fragnière et Jean-Marc Seydoux.

PDR, Option Gruyère, Centre sportif de la Gruyère, etc...

Au niveau du district, de nombreux projets sont en cours de développement et d'élaboration. On peut citer principalement le Plan Directeur Régional, nouvel instrument imposé par l'Etat, le Centre sportif et l'association Option Gruyère qui seront votés et discutés le printemps prochain. De même, l'étude de faisabilité de la fusion des communes de la Gruyère poursuit son développement.

Le budget communal 2020

Vous trouverez en pages 5-6 la présentation du budget de fonctionnement communal 2020 présenté par notre responsable des finances Nicolas Hassler, ainsi que les deux nouveaux investissements prévus, en page 7.

Assemblée communale

Le Conseil communal vous invite à l'assemblée communale le mardi 10 décembre 2019, dont l'ordre du jour est présenté en page 4. Il s'agira essentiellement de parler des budgets 2020 et de l'approbation de nouveaux statuts et de règlements communaux.

Nous nous réjouissons de vous y rencontrer.

Au nom du Conseil communal
Jean-Marc Piguët, Syndic

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 10 DECEMBRE 2019

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Sâles sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu

**Mardi 10 décembre 2019 à 20h00
à la salle de l'Auberge de la Couronne à Sâles.**

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mai 2019 (*il ne sera pas lu en assemblée; il est à disposition à l'administration communale ou sur le site internet*).
2. Budget communal 2020
 - 2.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 2.2 Rapport et préavis de la commission financière
 - 2.3 Présentation, préavis et approbation des nouveaux investissements :
 - 2.3.1 Réfection de l'Impasse de la Buchille et Chemin du Clos Pittet - Etude pour la réfection de la Route de Romanens
 - 2.3.2 Réfection des places de parc du Restaurant de la Couronne à Sâles - Travaux de drainage du bâtiment côté places de parc
 - 2.4 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. Présentation du plan financier 2020-2024
4. Approbation des statuts de l'EMS de la Sionge
5. Approbation du règlement sur le droit de cité communal
6. Approbation du règlement communal sur la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires
7. Réception des citoyens nés en 2001
8. Divers

Le Conseil communal de Sâles



LES NOUVEAUX CITOYENS EN 2019

18 jeunes, nés en 2001, ont atteint ou atteindront leur majorité en 2019. Afin de marquer officiellement leur entrée dans la vie civique. Le Conseil communal a porté à l'ordre du jour de l'assemblée communale l'accueil de ces nouveaux citoyens.

BOVIGNY Elisa, Maules

DELABAYS Jonathan, Romanens

GREMAUD Maxime, Sâles

KESSLER Laetitia, Sâles

KOLLY Thomas, Sâles

MAGNIN Elise, Sâles

MEYER Emile, Sâles

OBERSON Jeanne, Maules

PASQUIER Delphine, Rueyres-T.

PASQUIER Loïc, Maules

PASQUIER Noémie, Maules

PICCAND Mathew, Rueyres-T.

RIME Charline, Rueyres-T.

SAVARY Yann, Sâles

SEYDOUX Vincent, Sâles

TINGUELY Maé, Maules

ULDRY Pierre, Sâles

ZBINDEN Léon, Maules

BUDGET 2020

2020 Budget	Compte 2016	Compte 2017	Compte2018	Budget 2019	Budget 2020 3.0	+ / -
ADMINISTRATION	-407'516.77	-400'464.05	-418'624.20	-420'064.00	-418'526.00	1'538.00
01 Assemblée communale, conseil, commissions	73'147.04	65'122.60	69'878.80	65'819.00	69'032.00	3'213.00
02 Administration générale, Services généraux	334'369.73	335'341.45	348'745.40	354'245.00	349'494.00	-4'751.00
ORDRE PUBLIC	-48'605.50	-53'383.45	-53'150.60	-60'631.70	-61'758.85	-1'127.15
10 Protection juridique	33'987.70	40'548.70	40'684.15	43'017.00	45'476.25	2'459.25
12 Justice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
14 Police du Feu	773.70	654.15	1'205.90	645.00	1'245.00	600.00
15 Militaire	3'617.50	3'615.00	3'557.50	7'115.00	7'115.00	0.00
16 Protection civile	6'971.85	5'516.00	5'825.60	5'793.20	5'861.10	67.90
17 Protection de la population	3'254.75	3'049.60	1'877.45	4'061.50	2'061.50	-2'000.00
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	-1'526'539.77	-1'579'811.15	-1'669'402.05	-1'812'576.50	-1'723'248.17	89'328.33
20 Ecole enfantine	109'983.10	110'688.90	109'043.90	106'641.10	111'539.45	4'898.35
21 Cycle scolaire obligatoire	1'027'793.35	1'077'417.10	1'152'364.45	1'269'887.60	1'189'250.27	-80'637.33
22 Ecoles spécialisées	219'773.65	235'412.00	239'408.45	249'590.80	237'698.45	-11'892.35
23 Formation professionnelle	41'955.20	39'084.00	35'611.45	40'800.00	40'000.00	-800.00
29 Administration scolaire	127'034.47	117'209.15	132'973.80	145'657.00	144'760.00	-897.00
3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS	-285'599.43	-303'197.95	-301'057.10	-295'546.50	-343'725.05	-48'178.55
30 Culture	50'757.30	54'474.00	52'350.15	52'589.05	61'885.85	9'296.80
33 Parcs publics, chemins pédestres	0.00	0.00	0.00	270.00	470.00	200.00
34 Sports, piscine, centre sportif	216'975.63	225'636.05	219'073.15	224'706.50	262'784.00	38'077.50
35 Autres loisirs, colonie	18'391.50	23'837.90	30'333.80	18'750.95	19'085.20	334.25
39 Culte, église	-525.00	-750.00	-700.00	-500.00	-500.00	0.00
4 SANTE	-480'586.10	-480'713.40	-515'651.65	-512'362.45	-538'463.75	-26'101.30
40 Hopitaux	48'955.00	48'649.00	17'777.00	16'770.00	19'956.00	3'186.00
41 Homes médicalisés	277'599.10	276'978.75	327'631.20	313'895.55	314'131.30	235.75
44 Soins ambulatoires	153'158.20	154'286.30	169'802.85	180'696.90	203'376.45	22'679.55
45 Prophylaxie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
46 Service médical des écoles	873.80	799.35	440.60	1'000.00	1'000.00	0.00
5 AFFAIRES SOCIALES	-603'544.45	-620'898.60	-645'588.63	-686'822.10	-704'823.65	-18'001.55
50 AVS/ APG/ AI/ AC	-1'412.90	-1'412.20	-1'396.10	-1'420.00	-1'420.00	0.00
52 Caisse maladie et accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
53 Vieillesse et survivants	0.00	0.00	0.00	0.00	3'476.20	3'476.20
54 Structure d'accueil de la petite enfance	24'315.40	28'979.65	28'648.75	30'000.00	33'000.00	3'000.00
55 Invalidité	341'174.20	343'380.50	360'605.55	357'490.50	377'984.45	20'493.95
56 Construction de logements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
57 Homes	0.00	10'114.30	24'740.83	72'000.00	60'291.80	-11'708.20
58 Assistances	239'467.75	239'836.35	232'989.60	228'751.60	231'491.20	2'739.60
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	-310'017.74	-373'639.90	-343'271.05	-441'296.00	-465'256.00	-23'960.00
61 Routes cantonales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
62 Routes communales, génie civil	259'080.74	323'782.10	285'342.55	381'684.00	393'623.00	11'939.00
65 Trafic régional	50'937.00	49'857.80	57'928.50	59'612.00	71'633.00	12'021.00
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	-100'648.69	-91'241.79	-131'176.34	-139'855.00	-102'858.00	36'997.00
70 Approvisionnement en eau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
71 Protection des eaux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
72 Ordures ménagères	23'833.59	31'467.14	56'574.99	42'802.00	38'413.00	-4'389.00
73 Abattoirs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74 Cimetière	7'745.25	1'708.40	10'690.75	12'791.00	3'449.00	-9'342.00
75 Correction des eaux, endiguements	27'135.70	8'705.40	28'533.50	24'232.00	21'139.00	-3'093.00
78 Protection de la nature	575.00	0.00	184.30	300.00	300.00	0.00
79 Aménagement du territoire	41'359.15	49'360.85	35'192.80	59'730.00	39'557.00	-20'173.00
8 ECONOMIE	24'890.24	43'985.90	13'200.65	28'115.00	6'089.60	-22'025.40
80 Agriculture	180.00	-180.00	1'125.35	-100.00	-100.00	0.00
81 Forêts	-21'449.05	-35'708.00	-22'114.95	-19'515.00	-10'255.60	9'259.40
83 Tourisme	4'425.00	4'425.00	4'425.00	4'500.00	4'500.00	0.00
84 Scierie communale	-8'046.19	-12'522.90	3'363.95	-13'000.00	-234.00	12'766.00
9 FINANCES ET IMPOTS	3'746'979.88	3'889'849.61	4'091'347.08	4'214'121.00	4'288'717.00	74'596.00
90 Impôts	-3'334'036.75	-3'752'901.85	-3'975'305.02	-3'628'540.00	-3'754'092.00	-125'552.00
93 Péréquation	-307'903.00	-325'819.00	-355'755.00	-375'544.00	-384'336.00	-8'792.00
94 Gérance fortunes et dettes	-186'920.58	-186'610.86	-196'665.16	-196'215.00	-187'928.00	8'287.00
95 Fortune	-25'503.75	-24'517.90	-24'266.90	-23'822.00	-22'361.00	1'461.00
99 Postes non ventilable (réserve entretien bâtiments)	107'384.20	400'000.00	460'645.00	10'000.00	60'000.00	50'000.00
Résultat sans correction	8'811.67	30'485.22	26'626.11	-126'918.25	-63'852.87	63'065.38

Charges	5'556'556.00	5'863'331.35	6'169'012.35	6'151'089.75	6'389'682.90
Produits	5'565'367.67	5'893'816.57	6'195'638.46	6'023'901.50	6'325'830.03
Imputations (en moins)	-334'227.70	-333'132.40	-331'928.00	-370'037.00	-621'883.00
Produits apurés	5'231'139.97	5'560'684.17	5'863'710.46	5'653'864.50	5'703'947.03
Résultat exercice	8'811.67	30'485.22	26'626.11	-126'918.25	-63'852.87
Taux-	0.17%	0.55%	0.45%	-2.24%	-1.12%

BUDGET 2020

Le Conseil communal a établi et analysé les budgets de fonctionnement et d'investissement 2020. La présentation sous cette forme devrait être la dernière édition, avant la mise en œuvre de la loi sur les finances communales (LFCo) qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Budget de fonctionnement

L'année dernière, l'exécutif vous présentait un budget 2019 déficitaire de l'ordre de CHF 126'918.25 (2.243% d'excédents de charges). L'exécutif vous propose de valider le budget de fonctionnement 2020, faisant état d'un déficit de CHF 63'852.87 (1.12 % d'excédents de charges).

La situation peut donc être qualifiée de stable par rapport aux années précédentes.

La synthèse du budget de fonctionnement vous est présentée en page 5. Cette présentation met en évidence les variations entre le budget 2019 et le budget 2020. En vert, les têtes de chapitres où la situation est meilleure - en rouge, là où la situation s'est détériorée.

Analyse rapide :

Chapitre 0 – Administration	Stable
Chapitre 1 – Ordre public	Stable
Chapitre 2 – Enseignement et formation	Moins de frais pour les CO
Chapitre 3 – Culte, culture et loisirs	Frais supplémentaires pour le centre sportif (photovoltaïque, sécurité engins de gym, entretien du terrain de foot, défibrillateur)
Chapitre 4 – Santé	Charges liées en hausse
Chapitre 5 – Affaires sociales	Charges liées en hausse
Chapitre 6 – Transports et communication	Routes communales (nouveaux amortissements) et charges liées en hausse (trafic régional)
Chapitre 7 – Protection et aménagement de l'environnement	Moins d'interventions prévues
Chapitre 8 – Economie	Moins de produits (Triage forestier) et moins bon résultat (Scierie de Maules)
Chapitre 9 – Finances et impôts	Mieux que prévu

Ce dernier chapitre mérite quelques explications :

L'introduction de la Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) et la Loi de mise en œuvre de cette réforme au niveau cantonal, ont des conséquences sur les finances communales. Cette diminution de recettes a pu être compensée intégralement par l'estimation en hausse des revenus des personnes physiques et l'augmentation des revenus irréguliers. Le poste « Impôts » est globalement supérieur de CHF 125'000.- par rapport au budget 2019.

Ce chapitre intègre également l'entretien des bâtiments communaux. En plus des travaux d'entretien prévus, un montant de CHF 50'000.- a été alloué afin de réaliser une étude approfondie sur les bâtiments. Un état des lieux est nécessaire pour connaître l'état actuel des bâtiments, les entretiens courants et plus conséquents à prévoir ainsi que les perspectives d'avenir de ces bâtiments.

Cette étude servira également dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du modèle comptable harmonisé, appelé communément MCH2 et de la planification financière.

Budget des investissements

Le Conseil communal vous propose deux nouveaux investissements présentés en page suivante, les autres montants inscrits dans le budget d'investissement étant des reports.

Le détail vous sera présenté lors de notre assemblée communale du 10 décembre prochain. Le budget 2020 complet est consultable à l'administration communale ainsi que sur le site internet www.sales.ch.

Nicolas Hassler, vice-Syndic

INVESTISSEMENTS

Réfection de l'Impasse de la Buchille et Chemin du Clos-Pittet - Etude pour la réfection de la Route de Romanens

Le plan quinquennal d'entretien des routes et chemins agricoles se termine. La commune continue à investir dans la réfection de son réseau routier. Nous vous proposons dans un premier temps la réfection de l'Impasse de la Buchille, du Chemin Clos-Pittet et la Route de Romanens secteur village, à Romanens.

Pour cette dernière, au vu de la complexité du projet, nous avons prévu l'étude de la route afin de pouvoir tenir compte des canalisations souterraines existantes et ainsi présenter un investissement de réfection au printemps prochain.

Le Conseil communal vous propose de voter un crédit d'investissement de CHF 250'000.-. Il sera financé par un emprunt bancaire.

Plan de financement :

Réfection de la chaussée, Impasse de la Buchille et Chemin du Clos-Pittet	CHF 220'000.00
Etude pour la réfection de la Route de Romanens	CHF 16'000.00
Divers et imprévus	<u>CHF 14'000.00</u>
Crédit total TTC	<u>CHF 250'000.00</u>
<u>Frais annuels :</u>	
Frais financiers (1%)	CHF 2'500.00
Amortissements (4%)	<u>CHF 10'000.00</u>
Total des frais annuels	<u>CHF 12'500.00</u>

Nicolas Gremaud, Conseiller communal

Réfection des places de parc du Restaurant de la Couronne à Sâles - Travaux de drainage du bâtiment côté places de parc

La place du Restaurant de la Couronne à Sâles est dans un mauvais état, comme vous avez peut-être pu le constater. Le Conseil communal vous propose un crédit d'investissement de CHF 240'000.- pour sa réfection. Nous profiterons des travaux pour réaliser les drainages du bâtiment côté places de parc, suite à des infiltrations constatées. Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire.

Plan de financement :

Réfection des places de parc	CHF 170'000.00
Travaux de drainage	CHF 50'000.00
Divers et imprévus	<u>CHF 20'000.00</u>
Crédit total TTC	<u>CHF 240'000.00</u>
<u>Frais annuels :</u>	
Frais financiers (1%)	CHF 2'400.00
Amortissements (4%)	<u>CHF 9'600.00</u>
Total des frais annuels	<u>CHF 12'000.00</u>

Stéphane Baechler, Conseiller communal

CERCLE SCOLAIRE SÂLES-VAULRUZ - CONSEIL DES PARENTS

Le Conseil des parents du cercle scolaire Sâles-Vaulruz a siégé pour la première fois le 24 septembre dernier et il s'est constitué comme suit :

Martine Bourqui, Vaulruz	Présidente
Nadine Brodard, Vaulruz	Membre
Aline Buchs, Vaulruz	Membre
Valérie Fragnière, Sâles	Membre et Secrétaire
Colette Gendre, Maules	Membre
David Guisolan, Romanens	Membre
Caroline Favre, Conseillère	Membre
Jean-Pierre Valiante, Conseiller	Membre
Maria-Elena Monney, RE	Membre
Annick L'Homme, enseignante	Membre

D'ores et déjà nous remercions ces personnes du temps qu'elles mettent à disposition du cercle scolaire Sâles-Vaulruz.

Pour rappel, voici les dispositions légales du Conseil des Parents :

Conformément aux articles 31 LS et 58ss RLS, chaque cercle scolaire comprend un Conseil des parents, composé d'une majorité de parents d'élèves, du Responsable d'établissement, de personnes représentant les autorités communales et d'une personne au moins représentant le corps enseignant. Cet organe vise à renforcer la collaboration entre l'école et les parents.

La Loi précise que le Conseil des parents sert à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents, ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Il est consulté par les autorités compétentes dans les affaires scolaires de portée générale en lien avec l'établissement et pour lesquelles le rôle ou l'avis des parents est important. Il peut remplir des tâches en lien avec l'établissement et notamment, après concertation avec le Responsable d'établissement, organiser diverses actions ou activités auxquelles il participe. Il n'a pas de compétence décisionnelle et n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle. Il n'a pas non plus vocation à traiter d'aspects d'ordre pédagogique.

Au vu de ce qui précède, le Conseil des parents peut notamment être consulté sur des questions concernant le déroulement de la journée des élèves, l'année scolaire, l'éducation en général ou encore la logistique. Il peut également aborder d'autres thèmes liés à l'établissement.

Afin de permettre une meilleure synergie entre les parents et le Conseil des parents, nous mettons à disposition des parents d'élèves une adresse mail conseildesparents@sales.ch. Cette adresse annule et remplace celle que nous vous avons communiquée précédemment.

Caroline Favre, Conseillère communale

RÉSUMÉ DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 14 MAI 2019

63 citoyennes et citoyens de la commune ont assisté à l'assemblée communale du 14 mai dernier.

Les comptes 2018 du Foyer St-Joseph et les comptes communaux de fonctionnement et d'investissement ont été approuvés.

Les produits de l'impôt sur les personnes physiques ont été meilleurs que prévus, en raison de rattrapages consécutifs à l'amnistie fiscale. Les comptes de charges n'apportent pas de commentaires particuliers.

Les comptes de fonctionnement 2018 bouclent avec un bénéfice comptable de CHF 26'626.11, après l'attribution de CHF 450'000.- aux réserves et CHF 46'999.- d'amortissements extraordinaires.

La réfection de la partie Sud de la route de Romanens, a été soumise au vote de l'assemblée. Le complément de crédit au plan quinquennal d'entretien des routes, d'un montant de CHF 300'000.- a été accepté.

Le règlement scolaire communal a été adapté suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire. Il a été approuvé par l'assemblée, de même que les statuts et l'adhésion à la nouvelle Association de communes pour le bassin versant Glâne-Neirigue (ABVGN). Cette dernière a pour objectifs l'élaboration d'un plan directeur pour le traitement des eaux usées par bassin versant et le suivi des travaux inhérents.

Le Conseil communal a informé l'assemblée communale que le RSSG avait retenu le site proposé par la commune de Vuadens pour la construction à futur de l'EMS de la Sionge.

STATUTS DE L'EMS DE LA SIONGE

Mesdames, Messieurs,

Lors des départs simultanés des directeurs du Foyer St-Vincent de Vuadens et du Foyer St-Joseph de Sâles, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et également président du Réseau Santé et Social de la Gruyère, a demandé dans un premier temps aux deux entités de créer des synergies afin de fusionner les établissements de Sâles et Vuadens, dans un deuxième temps. La date butoir a été fixée au 1^{er} janvier 2020.

Dans cette perspective, un groupe de travail réunissant des représentants des trois communes a élaboré les modalités d'embauche du nouveau directeur. M. Philippe Zurlinden a été engagé pour diriger conjointement les deux sites et, à futur, le site de la Sionge.

Si le directeur a travaillé d'entrée pour les deux foyers, les synergies ont vu progressivement le jour, notamment par une réorganisation interne et la mise en place de responsables communs aux deux sites dans les secteurs des soins, de l'intendance, de la comptabilité, de la conciergerie. De même, les outils de travail ont été uniformisés. Le directeur s'est plus particulièrement occupé des relations avec le personnel et l'a informé régulièrement sur l'avancée de la situation.

En parallèle, un groupe de travail, réunissant trois représentants du Foyer St-Joseph et trois représentants du Foyer St-Vincent, a été constitué afin de définir les modalités de cette nouvelle entité.

Le processus de fusion aboutit à la constitution d'une association de communes, qui aura pour mission de gérer, à futur, les destinées de l'EMS de la Sionge.

Les statuts définissent et encadrent les buts et le fonctionnement de cette association intercommunale qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Les statuts prévoient que les délégués de chaque commune de la Sionge seront désignés par leurs conseils communaux respectifs et se constitueront en assemblée (1 voix par tranche de 500 habitants).

Un comité de direction de six personnes sera nommé par l'assemblée des délégués. Il se composera de trois représentants de la commune de Sâles et de Vaulruz, et de trois représentants de la commune de Vuadens.

Les statuts de l'EMS de la Sionge ont été contrôlés et affinés par M. Roland Schmid, Conseiller juridique au Service des communes du canton de Fribourg, et examinés par le service juridique de la Direction de la santé et des affaires sociales, sous l'angle de la législation socio-sanitaire, avec préavis positif.

Ils ont été consolidés par les comités de direction des Foyers St-Joseph et St-Vincent puis ont été validés par les conseils communaux des trois communes de la Sionge. Ils sont à présent soumis à l'approbation des assemblées communales de Sâles, de Vaulruz et du conseil général de Vuadens.

Les statuts de l'EMS de la Sionge sont à disposition pour consultation sur le site internet de la commune www.sales.ch, ainsi qu'à l'administration communale. Ils feront l'objet d'une présentation succincte lors de l'assemblée communale du 10 décembre 2019.

Le budget 2020 EMS de la Sionge (fonctionnement et investissements) sera validé par l'assemblée des délégués de l'association intercommunale, selon les articles 11 et 12 des statuts, une fois constituée.

Marie-Claude Descloux
Présidente du Conseil de direction
du Foyer St-Joseph de Sâles

Daniel Tercier
Président de la Commission administrative
du Foyer St-Vincent de Vuadens

RÈGLEMENT SUR LE DROIT DE CITÉ COMMUNAL

Au 1^{er} janvier 2018 de nouvelles dispositions légales fédérales et cantonales relatives à la procédure de naturalisation ainsi que du droit de cité sont entrées en vigueur. Les communes doivent par conséquent être dotées d'un règlement sur le droit de cité communal mis à jour.

Ce règlement reprend les directives fédérales et cantonales, qui sont applicables pour les dossiers enregistrés dès cette date, notamment au niveau des conditions à remplir pour l'acquisition du droit de cité communal, la procédure et les émoluments.

Ce règlement peut être consulté sur le site internet www.sales.ch ou auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

A) Naturalisation ordinaire :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, seules les personnes au bénéfice **d'une autorisation d'établissement (permis C)** peuvent déposer une demande de naturalisation.

Dans le cadre de la procédure de naturalisation ordinaire, l'autorité compétente pour délivrer le droit de cité communal est le Conseil communal.

Préalablement à la décision du Conseil communal, la Commission communale des naturalisations examine les dossiers et entend les requérants puis transmet son préavis au Conseil communal.

Composition de la Commission communale des naturalisations :

M. Sébastien Frossard (Président)
Mme Lucienne Liard
Mme Chantal Müller Menoud
M. Ramon Alonso
M. Georges Donzallaz
M. François Heusch

B) Naturalisation facilitée :

Une personne étrangère mariée à un-e ressortissant-e **suisse au moment du mariage** peut formuler une demande de naturalisation facilitée aux conditions suivantes prévues par le droit fédéral :

- Avoir résidé en Suisse pendant 5 ans au moins, dont l'année qui précède la demande de naturalisation;
- Vivre depuis au moins 3 ans en communauté conjugale.

C) Naturalisation facilitée pour les étrangers de la troisième génération :

Les nouvelles dispositions relatives à la naturalisation facilitée des jeunes étrangers de la troisième génération sont entrées en vigueur le 15 février 2018.

L'octroi de la naturalisation facilitée relève exclusivement de la compétence de la Confédération.

Nicolas Hassler, vice-Syndic

**HEUREUX
100^{ÈME} ANNIVERSAIRE**



Madame Lucie Pasquier a fêté ses 100 ans.

Madame Lucie Pasquier
Née le 7 juin 1919

A cette occasion, Monsieur le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz, ainsi qu'une délégation du Conseil communal, lui ont rendu visite.

RÈGLEMENT SUR LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX COÛTS DES TRAITEMENTS DENTAIRES SCOLAIRES

La mise à jour du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires fait partie des exigences du Service de la Santé Publique (SSP). Depuis le 1er août 2016, la législation sur la médecine dentaire scolaire a remplacé la législation sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires.

Le nouveau règlement garde le même but jusqu'ici en vigueur, soit de déterminer l'étendue de la participation communale aux coûts des contrôles et des soins dentaires scolaires en faveur des parents domiciliés sur le territoire communal.

Aussi, après déduction des prestations allouées par des tiers (notamment les institutions d'assurance), la commune subventionne les contrôles et les soins dentaires des enfants et des jeunes en âge de scolarité obligatoire.

Rappelons que l'aide financière de la commune est basée sur la valeur du point retenue par le Service dentaire scolaire et peut couvrir, selon le « barème de réduction » intégré au règlement, les contrôles et les soins dentaires.

Enfin, les conditions sine qua non, toujours en vigueur, afin de bénéficier de cette aide sont spécifiées dans l'article 4 comme suit :

« ¹ Les bénéficiaires de subventions communales sont tenus de fournir à la commune un certificat d'assurance de l'année en cours ou une copie certifiée conforme, sinon, les frais leur seront intégralement facturés.

² Les factures relatives aux contrôles et soins dentaires doivent être visées par l'assureur maladie de l'enfant ou du jeune avant d'être transmises au secrétariat communal dans les six mois suivant leur émission. »

Le règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires est consultable sur le site internet www.sales.ch sous la rubrique « téléchargement » puis « règlement dentaire provisoire ». Une version papier est également consultable à l'administration communale durant les horaires d'ouverture.

Isabelle Seydoux, Conseillère communale

BOURSE D'ÉTUDE ET D'APPRENTISSAGE

Nous rappelons que les apprentis/es et étudiants/es de la commune peuvent bénéficier d'une bourse communale de CHF 200.– par année scolaire.

Pour obtenir cette bourse, la personne doit apporter à l'administration communale une attestation de formation de l'année scolaire concernée ainsi que ses coordonnées bancaires jusqu'au 31 août de l'année scolaire écoulée : au plus tard le 31 août 2020 pour l'année scolaire 2019-20.

La bourse est versée à partir de la première année de formation professionnelle jusqu'à l'âge de 20 ans (20 ans durant l'année scolaire concernée).

L'ensemble des bourses seront versées en une fois par la caisse communale durant le mois de septembre, au plus tard le 30 septembre de l'année scolaire écoulée.

Le Conseil communal

HEUREUX
90^{ÈME} ANNIVERSAIRE



Madame Raymonde Yerly
Née le 11 juin 1929



Madame Marie-Rose Mazzocato
Née le 20 mai 1929

Madame Rosine Chassot
Née le 14 août 1929



ANNONCES



BONHEUR ET SANTÉ POUR 2020



Le Conseil communal ainsi que le personnel de la commune vous adressent leurs meilleurs voeux de bonheur et de santé pour la nouvelle année.



Fermeture de l'administration communale durant les fêtes de fin d'année

du lundi 23 décembre au vendredi 3 janvier 2020

Réouverture le lundi 6 janvier 2020 à 8h00



Ramassage des ordures ménagères durant les fêtes de fin d'année

ATTENTION : Le ramassage des sacs poubelles se fera le **mardi 24 décembre** et le **mardi 31 décembre** au lieu des mercredis 25 décembre et 1er janvier

Fermeture de la déchetterie durant les fêtes de fin d'année

La déchetterie sera fermée les **mardis 24 décembre** et **31 décembre**



Merci pour votre compréhension !



Les animatrices et le Comité de l'Association extrascolaire La Courte Echelle vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année !

La Courte Echelle accueille les enfants du cercle scolaire Sâles-Vaulruz tous les jours et propose aussi des dépannages en cas de besoin. Des places sont encore disponibles !

N'hésitez pas à consulter nos horaires d'ouverture sur www.aes-lacourteechelle.ch ou contactez-nous directement par mail à inscription@aes-lacourteechelle.ch ou par téléphone au 079 334 98 52.

CORPS DES SAPEURS POMPIERS LA SIONGE

Merci de veiller à laisser les bornes hydrantes libres de neige durant la saison hivernale. Il en va de la sécurité de tous.

TELETHON 



Vu le grand succès de l'édition 2018, le Corps des Sapeurs-Pompiers intercommunal de La Sionge va à nouveau se mobiliser en faveur du Téléthon Suisse à travers diverses actions sur nos trois communes.

Nos sapeurs-pompiers se réjouissent de vous présenter la mascotte « Josefine » en avant-première lors du Marché de Noël de Vuadens le 30 novembre et 1^{er} décembre 2019 ainsi que lors de la traditionnelle vente de sapins de Noël de Vaulruz le vendredi 6 décembre 2019.

Lors de la **journée nationale du samedi 7 décembre 2019**, c'est avec plaisir que nous vous donnons rendez-vous :

Sur la place de l'Eglise à Sâles de 9h00 à 12h00
Sur la place de la Coop à Vuadens de 8h00 à 16h00

Vous y trouverez du vin chaud, du thé, de délicieuses pâtisseries préparées par nos sapeurs-pompiers ainsi que la peluche mascotte du téléthon.

Pour les personnes absentes à ces dates et désirant tout de même faire un don, un compte a été ouvert pour l'occasion auprès de la Banque Raiffeisen Moléson :

CH78 8080 8003 5559 1064 2
CSPi La Sionge – Téléthon
Place de la Gare 20
1628 Vuadens



Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.

Le CSPi La Sionge vous remercie par avance pour votre précieux soutien et se réjouit de vous voir nombreux lors de ces différents évènements.

AGENDA DE L'INTERSOCIÉTÉ

2019

- Samedi 23 novembre : Festival Rock on the Wood, salle de la Scierie
Dimanche 1er décembre : Unihockey juniors D, centre sportif
Du 6 au 8 décembre : St-Nicolas, organisé par le FC La Sionge, dans les foyers
Samedi 7 décembre : Téléthon, les pompiers, Vuadens et Vaulruz
Samedi 7 décembre : Concert de l'Avent, organisé par la Fanfare de Sâles, salle la Lisière
Vendredi 13 décembre : Vente de sapin de Noël dès 18h30, organisé par le camp de ski, salle de la Scierie
Vendredi 13 décembre : Concert de Noël du Choeur-mixte de Sâles, Eglise paroissiale
Jeudi 26 décembre : Loto de la Société de musique, au restaurant de la Couronne

2020

- Dimanche 5 janvier : Loto, organisé par le FSG Sâles, au restaurant de la Couronne
Samedi 18 janvier : Spectacle, « Le Mentaliste », Association culturelle La Lisière, salle la Lisière
Du 24 au 25 janvier : Théâtre de la Jeunesse de Sâles, au restaurant de la Couronne
Vendredi 31 janvier : Théâtre de la Jeunesse de Sâles, au restaurant de la Couronne
Samedi 1er février : Théâtre de la Jeunesse de Sâles, au restaurant de la Couronne
Dimanche 2 février : Festival de soupe, organisé par la Paroisse, salle la Lisière
Du 7 au 8 février : Théâtre de la Jeunesse de Sâles, au restaurant de la Couronne
Samedi 15 février : Souper de soutien du camp de ski, salle la Lisière
Du 28 au 29 février : Last Winter Party, organisée par la Société de jeunesse de Maules, salle la Lisière
Dimanche 1er mars : Unihockey, 3ème ligue, centre sportif
Du 13 au 14 mars : Concert de la fanfare, organisé par la Société de musique de Sâles, salle la Lisière
Vendredi 20 mars : Match aux cartes, organisé par la Bibliothèque Matulu, restaurant de la Couronne
Samedi 21 mars : Spectacle, « Peindre à tout prix », Association culturelle La Lisière, salle la Lisière
Samedi 4 avril : Coupe de printemps, organisée par le FSG Sâles, centre sportif
Dimanche 5 avril : Soupe de Carême, organisée par la Paroisse, au restaurant de la Couronne
Du 29 avril au 2 mai : La jeunesse chante le 1er mai, Société de jeunesse de Sâles, dans les foyers
Du 29 avril au 2 mai : La jeunesse chante le 1er mai, Société de jeunesse de Maules, dans les foyers
Samedi 16 mai : Spectacle, « Les Frères Taloché », Association culturelle La Lisière, salle la Lisière
Vendredi 12 juin : Course à travers Sâles, organisée par le FSG Sâles, centre sportif
Du 18 au 21 juin : Tir au Sanglier, société de tir Sâles-Vaulruz, au stand de tir
Dimanche 28 juin : Loto du Choeur-mixte de Sâles, au restaurant de la Couronne

COMMANDE DE DOCUMENTS DE L'ÉTAT CIVIL

Le guichet virtuel de l'Etat de Fribourg permet depuis le 1er octobre 2019 de commander des documents d'état civil électroniques avec signature authentique : <https://egov.fr.ch>

Le canton de Fribourg est le premier à proposer cette nouvelle prestation de cyberadministration. Ces documents électroniques sont équivalents à ceux dressés sur papier et sont reconnus par les autorités compétentes.

Acte d'origine, de mariage, de famille, acte de naissance, de décès ou certificat d'état civil sont à commander auprès de l'état civil de votre lieu d'origine.

Depuis le 1er octobre 2019, pour la première fois en Suisse, il est possible de commander et de payer sur le guichet virtuel de l'Etat un document d'état civil authentique au format électronique. Cette prestation vous évite de vous déplacer et présente l'avantage de vous livrer le document directement sur le guichet virtuel. Le document papier délivré par la poste peut également être commandé par ce biais.

Le document d'état civil électronique est muni de la signature électronique qualifiée d'un officier de l'état civil, ainsi que d'une confirmation d'admission.

Il a la même valeur qu'un document émis sur papier et doit être transmis électroniquement à l'autorité compétente pour qu'il soit reconnu valable.

Vous pouvez en tout temps vérifier l'authenticité d'un document d'état civil électronique sur l'application Validator de la Confédération.

Si vous préférez vous présenter aux guichets de l'état civil pour obtenir les documents, cela reste possible auprès du Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil du canton de Fribourg. La centrale téléphonique est atteignable au 026 305 14 17, le lundi, mercredi et jeudi de 8h à 11h30 et de 14h à 16h30, le mardi et vendredi de 8h à 11h30.

PLATEFORME DES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Depuis le 3 juin 2019, tous les dossiers de demande de permis de construire (ordinaire, simplifiée et préalable) doivent être **déposés de manière électronique sur l'application FRIAC**.

La création de votre compte informatique personnel permettra de gérer et de déposer votre dossier en ligne sur : <https://friac.fr.ch>

Afin de **vous guider dans cette démarche**, nous vous invitons à visionner les tutoriels mis à disposition par le Service des constructions :

<https://www.fr.ch/seca/territoire-amenagement-et-constructions/permis-et-autorisations/friac-tutoriels>

Un exemplaire papier des documents remplis et dûment signés, ainsi que tous les documents annexes et les plans, doit être déposé à l'administration communale.

Vous trouverez le guide des constructions ainsi que tous les liens utiles sur le site internet www.sales.ch sous la rubrique « aménagement » puis « constructions ».

PAGE OUVERTE À ... LA JEUNESSE DE SÂLES

Après une édition 2018 riche en émotions, la jeunesse de Sâles est heureuse de vous inviter à découvrir sa nouvelle pièce mise en scène par notre romanennoise Geneviève Savary.

Vous aimez rire et avez envie de passer une agréable soirée ?

Venez assister à cette comédie délirante dans laquelle un homme d'affaire verra sa vie chamboulée à la veille de Noël par d'improbables personnalités hors du commun. Lorsqu'un catcheur allemand, un milliardaire américain et un homme d'affaire japonais se rencontrent dans un appartement, croyez- nous, cela fait des étincelles !

Manipulations, histoires d'amour, quiproquo et adultères seront au programme...

Mais nous ne vous en dirons pas plus.

Notre metteuse en scène et les 14 acteurs se réjouissent de vous présenter le fruit de leur travail et de vous rencontrer lors de leurs six représentations qui auront lieu au Restaurant de La Couronne.



Pfff...!

Théâtre présenté par la Jeunesse de Sâles
Une pièce d'Eric Hubert mise en scène par Geneviève Savary

24, 25 et 31 janvier à 20 h
1^{er}, 7 et 8 février à 20 h

Auberge de la Couronne à Sâles
Entrée libre - Bar dès 22 h

Réservations:
079 606 51 36 (les mardis et jeudis de 18 à 20 h)